

Le Comité de vie locale revendique le développement des communes de l'intérieur

Réuni en séance plénière à Maripa-Soula, le **Comité de vie locale (CVL) du Parc amazonien de Guyane a émis plusieurs motions** concernant le développement des territoire du sud de la Guyane.

Celles-ci concernent :

- La réhabilitation et le renforcement de l'accès à l'eau potable
- L'accès à l'énergie électrique centralisée ou individuelle
- L'exploitation de la piste aérienne de Camopi
- Le désenclavement routier sur l'axe Loka-Boniville-Papaïchton-Maripa-Soula
- Son souhait d'intégrer le comité de suivi du Plan d'Urgence pour la Guyane avec un droit de regard et de parole

Ces motions, qui touchent directement la qualité de vie des citoyens, ont été relayées lors du Conseil d'administration du Parc amazonien, le 16 novembre à Maripa-Soula. **Elles seront transmises officiellement dans les semaines à venir aux institutions compétentes.**

Le Comité de vie locale demande à obtenir un calendrier prévisionnel des actions pour les années à venir.

Le Comité de vie locale (CVL) est une instance consultative du Parc amazonien de Guyane. Composé de 41 membres (21 titulaires et 20 suppléants), le CVL représente les habitants, usagers, organismes, associations et personnalités des territoires concernés par le parc national (Maripa-Soula, Papaïchton, Saül et Camopi). Il est chargé de faire remonter les préoccupations émanant des territoires et d'assister le conseil d'administration du Parc amazonien dans ses choix stratégiques.